

REPUBLICHE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU NORD

Commune de
ROMBIES
-ET-
MARCHIPONT

Membres du
Conseil municipal

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Date de
la convocation :
10/11/2025

Date d'affichage :
10/11/2025

N° et objet de la
délibération :

DEL 33_2025

Adhésion de
nouvelles communes
au SIDEN-SIAN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

Séance du 17 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 novembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et Mrs Bernard LEFEBVRE, Françoise ROGER, Jean-Robert CLEMENT, Audrey CHARLET adjoints, Frédéric POIX, Sébastien JAROSZ, Paul DELCOUR, Anastasia VERET, Ghislain BERTRAND, Benoit DUPONT, Angélique DELHUIILLE, conseillers municipaux.

Absents : Mrs Samuel ZIDOURI, Grégory DELEPIERRE, Geoffrey ANTIDORMI, conseillers municipaux.

A été nommé secrétaire : M. Bernard LEFEBVRE.

Plusieurs communes ont manifesté le souhait d'adhérer au SIDEN-SIAN.

Vu les délibérations adoptées par le comité du SIDEN-SIAN les 20 mars 2025, 17 juin 2025 et 18 septembre 2025 sur l'adhésion pour la :

- Compétence « Eau potable » : Chevregny, Nizy-le-Comte, Pontavert, ville-aux-bois-les-Pontavert.
- Compétence « Assainissement collectif » : Pontavert, Concevreux.
- Compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » : Concevreux.
- Compétence « Défense extérieure contre l'incendie » : Montigny-en-Ostrevent, Samoussy, Avesnes-le-Sec.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

